



Organisé par



Et l'Association Sportive Automobile 71

8^{ème} Rallye Régional des Gueules Noires
21 – 22 avril 2017

Coupe de France des rallyes (coef 2)

Compte pour les Challenges Bourgogne Franche-Comté et ASA71

Visa Ligue Régionale BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04

n° 11/55
du 12/01/2017



Visa ASA 71



12/01/2017

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français Coupe de France des Rallyes

PROGRAMME DU RALLYE et HORAIRE

◆ Parution du règlement	01 Mars 2017
◆ Ouverture des engagements	01 Mars 2017
◆ Clôture des engagements	14 Avril 2017 à minuit
◆ Parution du carnet d'itinéraire (road book)	16 Avril 2017 à 9h30 (Piscine de Montceau les mines)
◆ Reconnaissances	16 Avril 2017 de 10h00 à 18h00
	21 Avril 2017 de 14h00 à 20h00
◆ Vérifications Administratives (Piscine de Montceau)	21 Avril 2017 de 16h00 à 20h00
	22 Avril 2017 de 07h00 à 09h30
◆ Vérifications Techniques (Piscine de Montceau)	21 Avril 2017 de 16h15 à 20h15
	22 Avril 2017 de 07h15 à 09h45
◆ 1ère réunion du Collège des commissaires sportifs	22 Avril 2017 à 8h30
◆ Publication des équipages admis au départ, des heures et ordre de départ du rallye.	22 Avril 2017 à 10h00
◆ Départ du rallye régional des Gueules Noires	22 Avril 2017 à 11h00 (1 ^{ère} VHC)
◆ Départ du rallye régional des Gueules Noires	22 Avril 2017 à 11h25 (1 ^{ère} Moderne)
◆ Arrivée de la 1 ^{ère} voiture du rallye	22 Avril 2017 à 19h48
◆ Publications des résultats officiels provisoires du rallye	½ h après dernier concurrent en parc fermé
◆ Remise des prix	22 Avril 2017 dès l'arrivée du dernier concurrent

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) a établi un règlement standard des rallyes Français.

Le 8ème rallye régional des Gueules Noires est organisé suivant ces dispositions.

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard FFSA des rallyes Français.

Les articles et sous articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 71 organise les 21 et 22 Avril 2017, avec le concours de l'association M.S.I., un rallye régional dénommé :

8ème Rallye Régional des Gueules Noires.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté n° en date du

Comité d'organisation technique et administrative :

◆ Association MSI , SCI du Bois de la Saule 136A rue F. Roosevelt 71230 Saint Vallier

Présidente : **FRIZOT Nathalie**

Membres : Le bureau et les membres de l'Association **MECA SPORT INSERTION**

◆ Secrétariat : **Pour les officiels**

Mme CHARLEUX Josiane

5 rue du Moulin rouge

71670 Le Breuil

Tel : 06.81.85.65.94

Email :josiane.charleux@wanadoo.fr

◆ Secrétariat : **Pour les concurrents**

Association MSI

Chez Pierre Luc Thavaux

16 rue Camille Desmoulins

71300 Montceau les Mines

Tel : 06.14.52.10.41

◆ Permanence du rallye

Lieu : Piscine de Montceau les Mines

Date : Du Vendredi 21 Avril 2017 de 8h00 au samedi 22 Avril 2017 22h00

◆ Vérifications administratives et Techniques	à la Piscine de Montceau les Mines
◆ Accueil Officiels et Commissaires	à la Piscine de Montceau les Mines
◆ Accueil Presse	à la Piscine de Montceau les Mines
◆ Direction de Course	à la Piscine de Montceau les Mines
◆ PC Sécurité	à la Piscine de Montceau les Mines

1.1P : Officiels du Rallye

Collège des commissaires sportifs

Président	SIMON Gérard	0419	12017
Membre	SOUFFLET Bernard	0403	18577
Membre	WASSEF Damienne	0417	163736

Direction de course

Directeur de course	BERTRAND Jacques	0403	14532
Directeur de course adjoint	TEMMERMAN Eric	0410	26388
Directeur de course délégué ES2-4	GIRAUDON Jean Marc	0404	20434
Directeur de course délégué ES1-3-5	DUROC Denis	0405	147050
Médecin Responsable	Dr FATHA Abdelhamid		
Véhicule tricolore	GACON Eric	0403	9100
	FOURCHER Laurent	0403	22386
Véhicule autorité	GAILLARD Yvan	0404	48341
Véhicule info	DUFRAIGNE Michael	0404	56446
Véhicule damier	BROSSARD Jean Paul	0403	4763
	BROSSARD Lydie	0403	170112
Juge de faits	MICHON Elie	0403	4766

ES1-3-5 : Saint Vallier

Directeur ES	GUELAUD Pierre	0413	15125
Directeur adjoint ES	GODOT Pierre	0413	23434

ES 2-4-6 : Le Plessis

Directeur ES	POTHEAU Michel	0419	115790
Directeur adjoint ES	POTHEAU Marie-Joelle	0419	115791

Commissaires techniques

Responsable	LOBROT Martial	0403	114567
Membre	ALLOIN Christian	1610	13706
Membre	LEGRAND Jean Paul	0414	3935
Membre	QUERRY Laurent	0412	212893

Commissaires Administratifs

Membre	DA SILVA Martine	0413	144408
Membre	BERGER Monique	0404	37094
Membre	LEBROC Yvette	0404	201937

Chargé des relations concurrents

RABIAN Dominique	0404	20036
CHARLEUX Josiane	0403	9434

Informatique et classements

GUIBLAIN David	0418	134494
----------------	------	--------

Médecin Chef au PC

Dr FATHA Abdelhamid

1.2P : Eligibilité

Le 8ème rallye régional des Gueules Noires du samedi 22 Avril 2017 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2
- Le Challenge Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA71

1.3P : Vérifications

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

- Vérification administratives
21 Avril 2017 de 16h00 à 20h00
22 Avril 2017 de 7h00 à 9h30
- Vérifications techniques
21 Avril 2017 de 16h15 à 20h15
22 Avril 2017 de 7h15 à 9h45

Convocations

Les 2 sous articles suivants tiennent lieu de convocation pour les vérifications.

- **Vérifications administratives** : à la Piscine de Montceau les Mines

Groupe A/FA/GT: Le vendredi 21 Avril 2017 de 16h00 à 17h30

Groupe N/FN/R : Le vendredi 21 Avril 2017 de 17h30 à 19h00

Groupe F2000 : Le vendredi 21 Avril 2017 de 19h00 à 20h00

Tous groupes : Le samedi 22 avril 2017 de 07h00 à 09h30

- **Vérifications techniques** : à la piscine de Montceau les Mines

Groupe A/FA/GT: Le vendredi 21 Avril 2017 de 16h15 à 17h45

Groupe N/FN/R : Le vendredi 21 Avril 2017 de 17h45 à 19h15

Groupe F2000 : Le vendredi 21 Avril 2017 de 19h15 à 20h15

Tous groupes : Le samedi 22 Avril 2017 de 07h15 à 09h45

1.3.12P : Vérifications finales :

Les vérifications éventuelles seront effectuées au :

Garage Vacher rue Régiment des Dragons à Montceau les Mines

Le taux horaire est de 60 euros TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

3.1.5P : Engagement

Tous les équipages qui désirent participer au 8ème rallye régional des Gueules Noires doivent adresser au secrétariat du Rallye leur demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant **le 14 avril 2017 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P : Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne + VHC)

3.1.11P : Les droits d'engagement sont fixés à:

Avec la publicité facultative des organisateurs	340 €
Licenciés ASA71	320 €
Sans la publicité facultative des organisateurs	680 €

Chèque à établir à l'ordre de **MSI**.

3.1.12P : La demande d'engagement doit être accompagnée de:

a) Du montant des droits d'engagement.

Aucun engagement ne sera pris en compte sans le règlement.

Il est possible d'envoyer un chèque et de l'échanger contre des espèces aux vérifications administratives.
Les chèques seront encaissés une semaine avant le rallye.

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P : ASSISTANCE :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et selon road book du rallye.

Aucune assistance (sauf l'équipage) ne sera autorisée entre les ES

Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les Spéciales

Bâches obligatoires (voiture de compétition et véhicule d'assistance), extincteur obligatoire et évacuations des déchets

Des juges de faits vérifieront la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.5P :

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.

Pénalités

- 1ère infraction : **1 minute de pénalité**,
- 2ème infraction : **exclusion**.

4.6. : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives ainsi que leurs emplacements seront communiqués par l'organisateur au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : DESCRIPTION :

Le 8ème rallye Régional des Gueules Noires représente un parcours de 124.94 kms et se déroule en 1 étape. Il comporte 6 épreuves spéciales totalisant 38.110 kms. Les épreuves spéciales sont :

St Vallier : 5.000 kms (3 passages)

Le Plessis : 7.550 kms (3 passages)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Trois passages maximum dans chaque spéciale

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales qu'il conviendra de respecter.

6.2.5P : Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances sont autorisés seulement aux dates et horaires suivantes:

Le dimanche 16 avril 2017 de 10h00 à 18h00

Le vendredi 21 avril 2017 de 14h00 à 20h00

Le Road book sera distribué aux même dates et horaires que les reconnaissances.

6.2.7P : Pénalités

Conforme au règlement standard de la FFSA.

1^{ère} infraction : 1 mn ou 3 mn ou Départ refusé et ou amende égale au montant de l'engagement.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ et amende du double du montant de l'engagement et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P: DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11P: SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES ET OFFICIELS :

Commissaire de route : Chasubles identifiées.

Officiels : Chasubles identifiées.

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4 ^{ème}	5ème
Général	300 €	200 €	150 €		
Groupe (1)	150 €	80 € si plus de 3 partants	40 € si plus de 6 partants		
Classe (1)	300 €	150 € si plus de 3 partants	110 € si plus de 6 partants	70 € si plus de 9 partants	40 € si plus de 12 partants
Féminine (1)	250 €				

(1) Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée

Les prix sont cumulables, de nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

10.1P: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 22 Avril 2017 **après l'arrivée du dernier concurrent** à la piscine de Montceau les Mines.